

DE L'ORDRE ET DES LOIS.

N^o. 22

PREMIER JOUR.

SECOND JOUR.

TROISIÈME JOUR

POUR SE RAFFRAICHIR.

AUX INGÉNIEURS.

LE COMITÉ DU COMMERCE donne au qu'il donna une prime de QUARANTE PIASTRES pour le meilleur modèle d'une machine nommée CHAMEAU, ou aucune autre invention par laquelle des navires pesamment chargés pourraient passer au dessus des bas fonds du *lac St. Pierre*, les modèles doivent être sur une échelle d'un demi pouce par pied et devront être délivrés d'ici au 10 Août prochain.

T. M. SMITH, Sec.

15 juillet 1875

W. K. HODGES

GROS ET EN DETAIL.

DE PLUS,

AUSSE

ALEXIS BENOIT

ILS ONT A VENDRE

ORGUES

ORGUES.

20 juin, 1835. WILLIAM DOUGLASS,
Rue St. Jean Baptiste.

AUSSI,
Tuyaux en plomb d'une demie à deux pouces
Plomb en feuille,
HART, LOGAN & Co.

POÉSIE

LA SOLITUDE

me du nom de Brady Randal vivait dans un des faubourgs d'une ville assez con-

LITTÉRATURE.

MOEURS IRLANDAISES.

Pluton avait, encore, dans le même li-

ble. » Dans son entier développement, elle se pose toujours, comme complément indispensable du tableau, un groupe joyeux se chauffant, pendant une veillée d'hiver, à la douce chaleur d'

enfin de fixer avec des fils de fer, sur une planchette qu'il place au-dessus du buffet.

—Que le ciel, témoin de toutes nos pensées, de toutes nos paroles et de toutes nos actions, le soit aussi de la prière que je lui adresse en ce moment de la nuit.

leur culte de famille. Il n'y a pas de village où le cimetière ne soit disposé avec beaucoup d'élégance et de bon goût. Les tombeaux

éclatamment ornées. Et dans les villes, à voir toutes ces allées régulières, bien sablées, tous ces toits en ardoise, ces croix dorées qui s'élèvent sous leur frange verte, et ces saules pleureurs, ces myrtils, ces guirlandes de fleurs qui les recouvrent : on n'a que l'idée d'un beau jardin, où les parents sont venus déposer leur fille, où les enfants ont apporté leur mère, pour lui dire : Repose-toi là, dora, jusqu'à ce que nous venions te rejoindre.

A l'entrée du cimetière de Berlin on trouve une mandarine qui est là comme la gardienne de ces morts, au milieu desquels elle ira bientôt s'endormir.

Le cimetière est divisé en deux parties : celle où la foule va s'entasser pêle-mêle, par ordre de date, et celle où les grands et les riches ont leur place réservée ; car les moralistes ont beau dire, tout n'est pas encore égal après la mort : le pauvre qui a toujours eu la dernière place dans le monde, s'en va occuper dans un coin obscur quelque fosse ignorée ; mais il faut à celui qui a tenu un rang élevé dans la société, à celui qui a brillé par son esprit ou par ses lites, par son luxe ou son nom héréditaire, une tombe à part, un monument qui attire l'attention, une épitaphe fastueuse qui apprenne à tout le monde qu'il était, combien il avait de vertus, et quelle quantité de gens l'ont pleuré.

Le cimetière de Berlin n'est sans doute ni aussi grand ni aussi beau que celui du Père Lachaise à Paris ; mais peut-être est-il arrangé avec plus de soin, visité avec plus de respect et de persévérance, et peut-être y voit-on plus de fleurs assiduellement cultivées, plus de jeunes et fraîches guirlandes y tenir la place d'un sarcophage ou d'une brillante inscription. Là les anges, les génies au flambeau renversé sont sculptés sur la pierre, et l'on ne s'en soucie plus ; ici les mères, les épouses sont elles-mêmes les bons génies, et viennent s'agenouiller pieusement devant une tombe et prier pour ceux qu'elles ont perdus.

La plupart des épitaphes que j'ai trouvées dans ce cimetière sont simples, sans affectation, et l'on voit qu'ici les poètes de circonstance sont rarement chargés de faire sonner en beaux vers une douleur de commande. J'ai copié quelques-unes de ces épitaphes qui m'ont semblé remarquables, les unes par les sentiments religieux qu'elles expriment, les autres par leur concision.

Un mari écrit sur la tombe de son épouse : *Repose en paix après de longues souffrances. Et cette autre : Tu me l'as donnée, tu me l'as reprise, mon Dieu, que ta volonté soit faite.*

Une mère à son fils : *Sois heureux dans ta patrie, jusqu'à ce que nous nous voyions.*

Entre une rose blanche fraîchement épanouie et un papillon : *Bonne fille, dors en paix, je serais heureux d'aller à toi, et de te le revoir.*

Voici celle de Hoffmann : *E. T. W. Hoffmann, distingué comme poète, comme musicien, comme peintre.*

Des orphelins écrivent : *Notre bonne mère, repose au sein de Dieu, jusqu'à ce que nous soyons réunis à toi. Que les cendres soient bénies !*

Les deux suivantes ont été en allemand un laconisme qu'il est difficile de leur donner dans notre langue : *Der Tod trennt un vereint doch wieder (la mort sépare et réunit.)*

Wie, was und wann Got will (ce que Dieu veut, quand et comme il le veut.)

De la Gazette de Québec.

Monsieur l'évêque de Québec est arrivé hier en cette ville, après une absence d'un mois et demi employé à la visite pastorale d'une partie de son diocèse. Sa grandeur était suivie de MM. Bedard, curé de Saint-Charles, et Carrier, curé de Gentilly, qui l'ont accompagné dans cette visite, et de plusieurs autres messieurs curés de paroisses voisines.

Des lettres particulières de Londres reçues hier par la maille anglaise et datées du 30 mai, annoncent qu'à cette date il n'avait été nommé ni gouverneur ni commissaire, et que M. Walker et Neilson avaient été appelés à se rendre le lundi suivant, 2 juin, chez le premier ministre lord Melbourne pour s'y réunir à M. le baron Glenelg, secrétaire des colonies, où on devait travailler sur les objets de la mission.

Hier étant le premier jour du terme de juillet pour la cour d'appel, le juge-on-chef de Montréal, qui est arrivé ici sur le steamboat qui est parti de Montréal samedi, se rendit à la chambre de juges pour ouvrir la cour, et il y avait plusieurs causes inventées sur le rôle pour être entendues. Cependant, en l'absence des honorables MM. Smith et De Léry, il ne se trouva pas de quorum et il n'y eut pas de séance. L'année dernière, le coléra avait empêché la séance de juillet dernier ; ce qui, par conséquent, a causé une plus grande accumulation de causes pour le terme de novembre dernier, qui était au pouvoir de la cour de décider pendant ce terme. Dans les mois de janvier et avril, où les communications entre Montréal et Québec étaient interrompues, il n'y avait point de quorum pour constituer une cour d'appel pour les causes de Québec, et le présent terme de juillet ne trouve donc en charge d'un an de affaires qui ne peuvent être décidées sans les plus grandes efforts.

M. le juge en chef Sewell était dans la cour, mais sa présence n'aurait pu former hier un quorum sur les causes de Montréal, vu que M. le juge en chef Reid se serait retiré. On attend demain l'honorable M. Heney.

Samedi et dimanche le temps était très chaud, et le thermomètre a monté à 88° à l'ombre. Dimanche après-midi, nous avons eu un de ces orages de tonnerre, qui suivent généralement cette température élevée, et qui produisent un air plus frais. Il était accompagné d'un très violent coup de vent d'ouest, qui couvra le feu et le grain et déracina quelques arbres dans les campagnes. Heureusement, il ne dura pas plus d'une demi-heure. La grêle plaça qui tomba, avec aussi de la grêle, a été à faire tort aux jardins qui en ont souffert. La foudre frappa une maison dans la rue Saint-Eustache, au-dessus de Saint-Jean, mais ne fit aucun dommage considérable.

Plusieurs des bâtiments arrivés aujourd'hui et hier ont fait voile du 6 au 11 juin, mais quoiqu'il est très probable qu'il ait été pris quelques départs sur les affaires du Canada, il n'a été reçu ni journaux plus récents que le 6, ni nouvelles par lettres particulières. Le vent est toujours de l'est, et le télégraphe annonce huit voiles quarrés.

Le navire *General Hewitt*, du port de 960 tonnes, transportant près de 400 recrues pour les différents régiments qui stationnent dans les deux Canadas, est entré la nuit dernière.

CHEMIN A LISSES DE QUÉBEC A PORT-LAND.

Une importante réunion eut lieu à la Bourse hier, vers midi, afin de prendre en considération les moyens les plus efficaces pour mettre à exécution les mesures qu'on a prises au sujet de l'importante mesure qu'on vient d'adopter.

J. W. Woolsey, écrivain, fut appelé au siège, et J. C. Fisher fit les fonctions de secrétaire.

M. Woolsey ayant requis l'attention de l'assemblée, donna un aperçu de ce qui avait occasionné la réunion. Il dit qu'il désirait attirer leur attention sur la grande importance de la mesure proposée et des heureux résultats qui en pourraient résulter. Plusieurs mesures ont été jugées à propos de convoquer une réunion publique aux fins de discuter l'opinion des habitants, et l'on a préparé nombre de résolutions, qui seraient soumises à l'assemblée.

M. Albert Smith, un des commissaires nommés par l'Etat du Maine, a été introduit à l'assemblée et le président ayant prié de donner quelques explications des procédures qui avaient été et lieu parmi les habitants du Maine. M. Smith y acquiesça, et dit que c'était une grande gratification pour lui de se voir au milieu d'une si respectable réunion, et qu'il se sentait un sensible plaisir à donner un aperçu de ce qu'on avait fait dans un Etat au sujet des mesures que l'assemblée avait alors sous sa considération. Ce qui avait été fait officiellement par l'Etat du Maine, était d'une importance minime. Leurs résolutions adoptées dans la cours de l'hiver dernier, requerraient le gouverneur d'adresser au gouverneur général des Etats-Unis, pour employer un ingénieur, à être choisi parmi le corps du génie des Etats-Unis, pour relever la route pour un chemin à lisses depuis l'Atlantique jusqu'à St. Laurent, ou, pensait-il, les mots exacts de la résolution comportaient que le relèvement devait s'étendre jusqu'à Québec, dans le Bas-Canada. Pour obéir à cette résolution, le gouverneur fit application au gouvernement général, et il en résulta la nomination du Colonel Lord, ingénieur très expérimenté, et qui a probablement plus fait pour les chemins à lisses qu'aucun autre sous l'Union. La législature du Maine a de plus jugé à propos qu'il serait obtenu permission du gouvernement du Canada pour continuer le relèvement en deçà de la ligne, avant qu'il le commencassent, pensant que passer les frontières serait une empiétement ; et pour obtenir cette permission, on avait passé une résolution pour nommer des commissaires pour procéder au Bas-Canada, non seulement pour obtenir la permission, mais aussi pour s'assurer des sentiments des habitants, et si le plan leur paraissait agréable ; si, en un mot, ils étaient disposés à augmenter une communication facile avec les Etats-Unis. Il avait l'honneur d'être l'un des commissaires, et il avait aussi le plaisir d'annoncer qu'il ne pouvait qu'éprouver du plaisir de la mission avec laquelle il avait été accueilli par les habitants. Ils ne pourraient espérer une meilleure réception que celle que leur a donnée S. E. le gouverneur en chef ; ils avaient reçu la visite du bureau de commerce et des négociants en général, qui ont tous donné des preuves de leur désir pour l'accomplissement de cet objet. En considérant l'objet, l'on s'est d'abord, et naturellement, demandé deux questions ; premièrement, peut-on le faire ? — deuxièmement, un coup fait, serait-il d'aucun avantage ? Quand au dernier point, il pensait que tous ceux qui l'avaient considéré sérieusement, ne pouvaient être d'opinion contraire ; et il se sentait convaincu que tous sentaient l'importance de l'objet, tant pour les Etats-Unis que pour le Canada. Si l'on pouvait réussir, il ne pouvait y avoir qu'une opinion — personne ne pouvait douter des immenses avantages qui en résulteraient. Quant à l'autre question, il n'y a pas eu la même unanimité, quelques personnes ayant supposé qu'il se trouvait des obstacles à son exécution, qu'il était impossible de surmonter — dans le fait qu'on ne pouvait pratiquer un chemin à lisses de Portland à Québec. Mais en considérant la grande importance du sujet, ils n'avaient pas été découragés et avaient résolu qu'un relèvement fut fait, afin de s'assurer par le rapport de l'ingénieur, si on pouvait le construire ou non. C'était ce qu'ils avaient fait — ils n'avaient pas encore pris de mesure pour se procurer l'argent nécessaire pour mettre la mesure à exécution — ils n'avaient pas encore pensé à faire application pour un aide pécuniaire — ils n'avaient fait que former une petite souscription pour payer les frais de l'arpenteur. Ils étaient venus à Québec pour s'assurer si on pouvait réussir ou non.

Le président remercia M. Smith pour les renseignements qu'il avait donnés, et l'assura que les habitants du Bas-Canada étaient disposés à se joindre cordialement à l'état du Maine.

Sur motion de M. Lemassurier secondé par M. Pierre Pelletier :

« Réso. 10. Que les membres de cette assemblée ont la plus grande reconnaissance pour l'intérêt manifesté et les mesures adoptées par les citoyens et la législature de l'état du Maine pour ouvrir une communication par un chemin à lisses de Portland aux environs de Québec.

M. H. Lemassurier dit qu'il avait été préparé plusieurs résolutions qui tendaient plus particulièrement à démontrer le vif intérêt que les citoyens de Québec prenaient à la poursuite de cette mesure. Un autre objet en vue, convoquant cette assemblée, était de décider sur l'expédition de présenter une requête à Son Excellence le gouverneur en chef, pour le prier de nommer un ingénieur pour accompagner le colonel Lord sur son relèvement de cette partie de la province. Il était bien connu que Son Excellence sentait un grand intérêt pour l'entreprise, et l'on n'avait qu'un très peu de raison de douter qu'il satisfaisait les desirs de l'assemblée.

Sur motion de M. Masson secondé par M. le colonel Bruchette :

« 2. Que les avantages manifestés que cette Province en général et le district de Québec retireraient de cette entreprise projetée font un devoir à tous ceux qui sont intéressés à la prospérité de ce pays, d'en faciliter le prompt accomplissement par tous les moyens en leur pouvoir.

M. Masson dit qu'il pensait de son devoir de dire, de la part des Canadiens alors présents et de ses compatriotes en général qu'ils avaient vu avec plaisir qu'on avait proposé cette mesure. Applaudissements. Il était indubitable qu'on retirerait de grands avantages de cette entreprise, et pour cette province surtout ; et il n'hésitait pas à dire que toute la province supporterait la mesure. Applaudissements.

Le colonel Bruchette entra dans quelques détails au sujet de la route du chemin à lisses en contemplation, et insista sur la nécessité d'une communication entre Québec et Portland, si non par un chemin à lisses, au moins par un chemin ordinaire. En terminant, M. B. dit qu'il concevait aux objets de l'assemblée.

Sur motion de M. Geo. Pemberton secondé par M. le Docteur Morrin :

« 3. Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur en chef, priant Son Excellence de vouloir bien nommer un ingénieur compétent pour explorer les Vallées de la Chaudière, Etchemin et de faire rapport de la route la plus praticable, et que de plus il veuille donner l'assentiment du gouvernement aux vues de cette assemblée, et adopter telles mesures qui lui

sembleront les plus propres à remplir l'objet proposé.

M. Pemberton dit qu'après tout ce que l'assemblée avait entendu, il lui paraissait inutile de perdre son temps à détailler tous les avantages d'une telle entreprise. Il espérait que puisque nous avions des rivaux, nous ne montrions point nonchalance, lorsque le temps se présentait pour l'exécution, temps où il fallait faire tous les efforts en notre pouvoir, si nous voulions avoir un chemin à lisses jusqu'à Québec.

Sur motion de M. John Fraser, secondé par M. F. Buteau :

« 4. Qu'un comité de 21 soit maintenant nommé pour présenter la dite adresse à Son Excellence, pour correspondre avec les autorités de l'état du Maine, pour s'enquérir et adopter telles mesures, ainsi qu'il peut être requis, pour obtenir des renseignements relatifs à l'ouverture de la ligne de communication proposée, et faire rapport de temps à autre du résultat de ses travaux à l'assemblée générale, qui sera convoquée pour recevoir son rapport.

Sur motion de M. Sewell, shérif, secondé par M. Neilson :

« 5. Que le dit comité soit composé comme suit :

Bouchette Col.	Patton, W.
Burnet D.	Pelletier P.
Buteau F.	Pemberton G.
Caldwell Sir J.	Phillips W.
Fraser J.	Sewell H. D.
Freer N.	Tremblay B.
Gowen H.	Walker W.
Masson L.	Whitney J.
Le Mesurier H.	Woolsey J. W.
Morrin D.	Young T. A.
Neilson Saml.	

Et que sept forment un quorum.

Sur motion de M. Neilson secondé par M. Turgeon :

« 6. Qu'une souscription soit maintenant faite pour défrayer les dépenses nécessaires à être encourues pour mettre à effet les vues de cette Assemblée.

Sur motion de M. Gowen secondé par M. Quiou :

« 7. Que les procédés de cette Assemblée soient publiés dans les deux langues, dans la Gazette de Québec, le Canadien et le Mercury.

Le comité de 21 est maintenant nommé pour présenter la dite adresse à Son Excellence, pour correspondre avec les autorités de l'état du Maine, pour s'enquérir et adopter telles mesures, ainsi qu'il peut être requis, pour obtenir des renseignements relatifs à l'ouverture de la ligne de communication proposée, et faire rapport de temps à autre du résultat de ses travaux à l'assemblée générale, qui sera convoquée pour recevoir son rapport.

Sur motion de M. John Fraser, secondé par M. F. Buteau :

« 4. Qu'un comité de 21 soit maintenant nommé pour présenter la dite adresse à Son Excellence, pour correspondre avec les autorités de l'état du Maine, pour s'enquérir et adopter telles mesures, ainsi qu'il peut être requis, pour obtenir des renseignements relatifs à l'ouverture de la ligne de communication proposée, et faire rapport de temps à autre du résultat de ses travaux à l'assemblée générale, qui sera convoquée pour recevoir son rapport.

Sur motion de M. Sewell, shérif, secondé par M. Neilson :

« 5. Que le dit comité soit composé comme suit :

Bouchette Col.	Patton, W.
Burnet D.	Pelletier P.
Buteau F.	Pemberton G.
Caldwell Sir J.	Phillips W.
Fraser J.	Sewell H. D.
Freer N.	Tremblay B.
Gowen H.	Walker W.
Masson L.	Whitney J.
Le Mesurier H.	Woolsey J. W.
Morrin D.	Young T. A.
Neilson Saml.	

Et que sept forment un quorum.

Sur motion de M. Neilson secondé par M. Turgeon :

« 6. Qu'une souscription soit maintenant faite pour défrayer les dépenses nécessaires à être encourues pour mettre à effet les vues de cette Assemblée.

Sur motion de M. Gowen secondé par M. Quiou :

« 7. Que les procédés de cette Assemblée soient publiés dans les deux langues, dans la Gazette de Québec, le Canadien et le Mercury.

Le comité de 21 est maintenant nommé pour présenter la dite adresse à Son Excellence, pour correspondre avec les autorités de l'état du Maine, pour s'enquérir et adopter telles mesures, ainsi qu'il peut être requis, pour obtenir des renseignements relatifs à l'ouverture de la ligne de communication proposée, et faire rapport de temps à autre du résultat de ses travaux à l'assemblée générale, qui sera convoquée pour recevoir son rapport.

Sur motion de M. John Fraser, secondé par M. F. Buteau :

« 4. Qu'un comité de 21 soit maintenant nommé pour présenter la dite adresse à Son Excellence, pour correspondre avec les autorités de l'état du Maine, pour s'enquérir et adopter telles mesures, ainsi qu'il peut être requis, pour obtenir des renseignements relatifs à l'ouverture de la ligne de communication proposée, et faire rapport de temps à autre du résultat de ses travaux à l'assemblée générale, qui sera convoquée pour recevoir son rapport.

Sur motion de M. Sewell, shérif, secondé par M. Neilson :

« 5. Que le dit comité soit composé comme suit :

Bouchette Col.	Patton, W.
Burnet D.	Pelletier P.
Buteau F.	Pemberton G.
Caldwell Sir J.	Phillips W.
Fraser J.	Sewell H. D.
Freer N.	Tremblay B.
Gowen H.	Walker W.
Masson L.	Whitney J.
Le Mesurier H.	Woolsey J. W.
Morrin D.	Young T. A.
Neilson Saml.	

Et que sept forment un quorum.

Sur motion de M. Neilson secondé par M. Turgeon :

« 6. Qu'une souscription soit maintenant faite pour défrayer les dépenses nécessaires à être encourues pour mettre à effet les vues de cette Assemblée.

Sur motion de M. Gowen secondé par M. Quiou :

« 7. Que les procédés de cette Assemblée soient publiés dans les deux langues, dans la Gazette de Québec, le Canadien et le Mercury.

Le comité de 21 est maintenant nommé pour présenter la dite adresse à Son Excellence, pour correspondre avec les autorités de l'état du Maine, pour s'enquérir et adopter telles mesures, ainsi qu'il peut être requis, pour obtenir des renseignements relatifs à l'ouverture de la ligne de communication proposée, et faire rapport de temps à autre du résultat de ses travaux à l'assemblée générale, qui sera convoquée pour recevoir son rapport.

Sur motion de M. John Fraser, secondé par M. F. Buteau :

« 4. Qu'un comité de 21 soit maintenant nommé pour présenter la dite adresse à Son Excellence, pour correspondre avec les autorités de l'état du Maine, pour s'enquérir et adopter telles mesures, ainsi qu'il peut être requis, pour obtenir des renseignements relatifs à l'ouverture de la ligne de communication proposée, et faire rapport de temps à autre du résultat de ses travaux à l'assemblée générale, qui sera convoquée pour recevoir son rapport.

Sur motion de M. Sewell, shérif, secondé par M. Neilson :

« 5. Que le dit comité soit composé comme suit :

Bouchette Col.	Patton, W.
Burnet D.	Pelletier P.
Buteau F.	Pemberton G.
Caldwell Sir J.	Phillips W.
Fraser J.	Sewell H. D.
Freer N.	Tremblay B.
Gowen H.	Walker W.
Masson L.	Whitney J.
Le Mesurier H.	Woolsey J. W.
Morrin D.	Young T. A.
Neilson Saml.	

Et que sept forment un quorum.

Sur motion de M. Neilson secondé par M. Turgeon :

« 6. Qu'une souscription soit maintenant faite pour défrayer les dépenses nécessaires à être encourues pour mettre à effet les vues de cette Assemblée.

Sur motion de M. Gowen secondé par M. Quiou :

« 7. Que les procédés de cette Assemblée soient publiés dans les deux langues, dans la Gazette de Québec, le Canadien et le Mercury.

Le comité de 21 est maintenant nommé pour présenter la dite adresse à Son Excellence, pour correspondre avec les autorités de l'état du Maine, pour s'enquérir et adopter telles mesures, ainsi qu'il peut être requis, pour obtenir des renseignements relatifs à l'ouverture de la ligne de communication proposée, et faire rapport de temps à autre du résultat de ses travaux à l'assemblée générale, qui sera convoquée pour recevoir son rapport.

Sur motion de M. John Fraser, secondé par M. F. Buteau :

« 4. Qu'un comité de 21 soit maintenant nommé pour présenter la dite adresse à Son Excellence, pour correspondre avec les autorités de l'état du Maine, pour s'enquérir et adopter telles mesures, ainsi qu'il peut être requis, pour obtenir des renseignements relatifs à l'ouverture de la ligne de communication proposée, et faire rapport de temps à autre du résultat de ses travaux à l'assemblée générale, qui sera convoquée pour recevoir son rapport.

Sur motion de M. Sewell, shérif, secondé par M. Neilson :

« 5. Que le dit comité soit composé comme suit :

Bouchette Col.	Patton, W.
Burnet D.	Pelletier P.
Buteau F.	Pemberton G.
Caldwell Sir J.	Phillips W.
Fraser J.	Sewell H. D.
Freer N.	Tremblay B.
Gowen H.	Walker W.
Masson L.	Whitney J.
Le Mesurier H.	Woolsey J. W.
Morrin D.	Young T. A.
Neilson Saml.	

Dans la chambre des pairs on a continué la discussion du bill d'indemnité. M. Guizot a prononcé un long discours à ce sujet, le 11 juin. La discussion a été remise à un autre jour.

La chambre des députés a discuté le budget des dépenses de 1836, le 10 juin, sur la demande du ministre des finances, elle a rejeté divers amendements pour diminuer le droit sur le fer et le plomb, et la proposition d'un impôt sur les sucres raffinés dans le royaume.

Le budget des colonies est de 5,800,000 francs, y compris la paye des troupes.

Le procès monstre continue toujours, le procès de défenseurs est terminé et en voila le résultat.

Le Sieur Diehat, gérant du journal la Tribune, fut condamné à un mois d'emprisonnement et à 10,000 fr. d'amende.

Le Sieur Jallencour, gérant du journal le Réformateur, à un mois d'emprisonnement et 10,000 fr. d'amende.

Le Sieur Trélat, à trois ans d'emprisonnement et 10,000 fr. d'amende.

Le Sieur Michel à un mois d'emprisonnement et 10,000 fr. d'amende.

Le Sieur Raynaud à un mois d'emprisonnement et 5000 fr. d'amende.

Le Sieur Gervais, à un mois d'emprisonnement et 2,000 fr. d'amende.

Le Sieur Jules Bernard, à un mois d'emprisonnement et 2000 fr. d'amende.

Le Sieur David de Thiais, à un mois d'emprisonnement et 2000 fr. d'amende.

Le Sieur Audry de Payraveau, député, à un mois d'emprisonnement et 200 fr. d'amende ; à l'égard de ce dernier, l'arrêt ne sera exécuté qu'après la clôture de la session.

L'Espagne est toujours dans le même état. Les Carlistes ont toujours de grands avantages et si l'intervention n'est pas prompte, la reine court de grands dangers.

De grands changements ont eu lieu dans le ministère de Portugal. Il parait que Don Miguel a quitté Rome et repris ses projets de rentrée en Portugal.

L'article suivant se lit dans la Minerve de jeudi soir :

« Mardi, vers 10 heures du soir, Mr. Aubin venait de quitter devant le corps de garde de la prison, plusieurs personnes avec lesquelles il avait passé la soirée, et se dirigeait vers son logis, chez M. Murphy, marchand noir, lorsqu'à quelques pas il vit deux hommes qui semblaient l'observer ; l'un d'eux dit : it is the man ; mais M. Aubin ne comprit pas ces mots. Il passa cependant sans faire attention, mais entendant marcher derrière lui, il retourna la tête et fut frappé d'une grosse gaucette à trois branches. Il tomba sur le coup, et ne se releva que quelques secondes après ; il courut cependant après ceux qui l'avaient frappé, vers la rue St. Paul, espérant avoir quelques secours du Guet ; mais sa vue était troublée, et il perdit bientôt la trace de ses assassins ; il se traîna machinalement jusqu'à l'hôtel de Orr, où il entra dans un état pitoyable. Le coup avait entamé toute la tête ; une ligne plus haut il avait eu la vie perdue, et ses tempes étaient horriblement contusionnées ; son chapeau avait heureusement amorti une partie de la blessure mortelle que ses laches assassins pensaient lui avoir faite. Mr. Aubin est obligé de garder le lit aujourd'hui, par suite de cet événement. »

Comme cet article a été placé immédiatement après un article tiré de notre journal et rapportant qu'une querelle avait eu lieu, mardi soir, entre M. Aubin et l'éditeur de l'Ami du Peuple, quelques personnes ont pensé, comme nous, qu'il était calculé pour faire croire au public que cet acte de vengeance basse était une suite de cette affaire.

Nous devons donc dire deux mots à ce sujet. Comme nous sommes loin d'avoir confiance en la vérité de la Minerve, nous sommes allés aux informations. Nous nous sommes transportés chez M. Orr qui a eu la complaisance d'interroger tous les employés de son hôtel. Aucun d'eux ne se rappelle d'avoir vu mardi soir un jeune homme dans un état pitoyable. Aucun d'eux ne se rappelle même d'avoir vu un homme qui portât les marques d'aucune blessure. Voici tout ce dont ils se souviennent. Mardi soir un jeune homme parlant français se présenta vers 10 heures chez M. Orr où d'après l'avait vu autrefois avec M. Ludger Duvivier. Il demanda un lit, qu'on lui donna ; rien chez lui n'annonçait qu'il eût été battu et il n'en parla point. Si M. Aubin qui était probablement l'individu en question, d'après la description qu'on nous en a donnée, eût été dans un état pitoyable, celui qui l'a conduit à sa chambre se fut aperçu, de son malheur.

Maintenant, examinons la probabilité qu'offrent les détails de la Minerve. D'abord quel'un dit derrière M. Aubin : it is the man, mais il ne le comprend pas. M. Aubin comprend l'anglais, et s'il eût entendu cela, il devrait le comprendre ; s'il ne l'a pas entendu, comment peut-il le rapporter ? Première invraisemblance. 2e M. Aubin se trouve frappé près de son logis sur le marché neuf, et se trouvant très faible, il se rend chez M. Orr qui est assez loin de là, au lieu d'entrer chez lui. Observez que la Minerve le fait passer par la rue St. Paul et que M. Orr demeure dans la rue Notre-Dame. Seconde invraisemblance. Enfin M. Aubin entre chez M. Orr, il est assez bien pour monter ses dans sa chambre et pour que personne ne s'aperçoive qu'il a été atrocement maltraité, et cependant il ne se trouve pas assez bien pour rentrer à son logis qui n'est pas à une très grande distance. M. Aubin sortit de chez M. Orr mercredi matin à sept heures, et ce n'est que mercredi soir assez tard qu'on l'a revu dans sa maison de pension. Ce n'est donc que deux jours après qu'il a pensé à aller garder le lit. Tout cela passe l'in vraisemblance et ressemble beaucoup à un plan combiné pour accrédi ter une fausse aussi méchante que ridicule.

Nous ne parlerons pas de l'in vraisemblance qui se trouve à l'évidence, à ce qu'un homme renversé sans connaissance à 10 heures du soir par un coup de garçonne, puisse assez bien examiner l'instrument pour affirmer que c'est une gaucette à trois branches ; nous nous contenterons de dire que la seule chose qui nous semble vraie en tout cet article, c'est que M. Aubin avait la tète troublée.

M. L'ÉDITEUR,

Je n'ai pas été peu surpris de voir que vous aviez reçu un cartel de M. Jean Siméon Neysmith. Je me rappelle un temps où cet individu jouait tout autre rôle que celui d'envoyer des messages. Plusieurs raisons d'ailleurs rendent ce cartel surprenant pour moi. D'abord M. Neysmith n'est nullement désigné dans votre article au sujet du collège, et à moins qu'il ne soit reconnu dans l'épithète m'priable, je ne vois pas ce qui a pu lui

faire croire que c'était à lui que vous faisiez allusion. Le courage a poussé bien subitement à M. J. S. Neysmith, car il n'y a pas encore un an qu'il a reçu des coups de pied dans la postérieur, en plein théâtre, de la part d'un gentilhomme qui a enlevé son chapeau de sur le tête, au moins cinq ou six fois publiquement, et il n'a pas songé à en demander réparation. Quel changement subit s'est donc opéré en Jean Siméon Neysmith ? serait-il devenu brave depuis qu'un maître de pistolet lui a donné ses leçons, et qu'il s'est acquis la réputation d'un de ses plus brillants élèves ?

On depuis que M. Jean Siméon Neysmith a quitté le commerce en détail

d'avoir un gouverneur breton ou Irlandais, soit qu'il soit whig, tory ou radical. Ils se laisseraient de Joseph Hume ou d'O'Connell lui-même, malgré la manière dont ils les louent aujourd'hui. Et si vous leur donnez un conseil électif, ils vous demanderont ensuite un gouverneur électif, de manière à pouvoir élire l'un d'eux. Mais ce n'est point là l'état de l'esprit public ou des sentiments du peuple, même de la majorité des Canadiens Français. Et puisque votre seigneurie a témoigné son intention d'envoyer un ou plusieurs commissaires pour s'assurer de l'état de l'esprit public, vous deviez, au moins, attendre d'avoir reçu leur rapport avant d'adopter une mesure aussi importante que celle que vous avez prise. La conduite de l'administration dont vous faites partie et celle aussi des autres administrations, est une forte preuve, que vous étiez effrayés des menaces de cette faction et que les ministres coloniaux des dernières années avaient toujours sous les yeux *Lexington* et *Bunker's Hill* lorsqu'il avait à faire quelques transactions avec le parti dominant dans le Bas-Canada. Mais soyez sur vos gardes, milord, leur redoutables n'expriment point l'état de l'opinion publique en Canada, et lorsque je vous mentionne que M. Papineau, le chef de ce parti a souffert d'être conduit à coups de pied autour de sa propre chambre d'assemblée sans croire qu'il fut nécessaire d'en faire cas, et qu'il a refusé de donner satisfaction en deux circonstances où il avait gratuitement offensé le caractère de deux gentilshommes, par sa fautive adresse au quartier ouest, (papier d'état qui mérite d'être lu par votre seigneurie, vous ne devez point craindre qu'il s'élève parmi eux des Washington. M. Morin aussi (j'ose dire que votre seigneurie a entendu parler de M. Morin, ou si vous ne le connaissez pas, M. Spring Rice peut vous parler de lui) M. Morin l'autre jour a évité de recevoir des coups de canne à bord d'un bateau à vapeur, par un aide de camp du noble lord que vous avez rappelé, et à sa demande aussi. Ce sont là, milord, les hommes avec qui vous avez à faire, et sans doute un Écossais, un Grant ne se laissera pas intimider par eux. Je vais maintenant vous dire, milord, quel est l'état de l'esprit public dans le Bas-Canada, et d'abord, quant aux Canadiens Français, qui sont le peuple le plus loyal et le plus content qui existerait jamais, en autant que le gouvernement est concerné. En allant dernièrement de Québec à Montréal je fis une partie du chemin par terre, et je fus conduit en calèche par un habitant d'une paroisse de campagne. La conversation suivante s'éleva entre nous deux et je vais vous la rapporter, milord, dans le style familier qui la caractérise.

L'HABITANT.—Vous m'avez dit que vous étiez de Québec. Le commissaire dont nous entendons tant parler est-il arrivé ?

L'ÉCOSSAIS.—Non ; mais de quoi vous plaindrez-vous à lui, lorsqu'il arrivera.

L'H.—En vérité ; je ne saurais le dire, excepté que notre argent va tout dans la poche des seigneurs, des notaires et des avocats, et je ne sais s'il peut remédier à cela.

L'E.—Mais n'avez-vous pas de plainte à faire contre vos co-sujets anglais ou contre le gouvernement anglais ?

L'H.—Non. Lorsque il passe quelqu'un Anglais par ici, il passe aussi tranquillement et aussi paisiblement que s'il était un Canadien. Je n'ai jamais souffert aucune injustice de la part d'un Anglais ou du gouvernement, mais M. Papineau et ses amis viennent parmi nous et nous disent que les Anglais veulent nous enlever nos terres et nous envoyer dans quelques pays lointains.

L'E.—Et croyez-vous cela ?

L'H.—C'est difficile à croire. Mais on nous dit que nous ne pouvons l'empêcher qu'en éloignant les Anglais de la chambre d'assemblée, et en ayant un conseil choisi par nous mêmes dont nous les éloignerons aussi.

L'E.—Je suis Anglais et je puis vous assurer que M. Papineau et ses amis vous trompent. Car les anglais ne pensent nullement à faire tort aux habitants. Au contraire, les entreprises commerciales dans lesquelles ils sont engagés avanceront matériellement les intérêts des habitants et augmentent la valeur de leurs terres, et les Anglais font maintenant leurs efforts pour vous délivrer de ces exactions des seigneurs, des avocats et des notaires dont vous vous plaignez.

L'H.—Ah ! si nous étions saufs de cela, les habitants se joindraient à vous. Car les avocats et les notaires sont tous des coquins, qui s'enrichissent à nos dépens, et nous regardons comme irraisonnable, et comme un fardeau de payer des lofs et ventes au seigneur, chaque fois qu'une terre est vendue. Et si les Anglais pouvaient nous débarrasser des seigneurs, des avocats et des notaires, nous les remercierions.

L'E.—Oui, tel est leur désir et afin de faire cela ils tâchent d'obtenir pour vous un bureau d'entré-gistement, où on pourra s'assurer des hypothèques et autres charges dont vos terres sont gravées ; de manière que lorsque vous voudrez vendre ou acheter, vous puissiez être assurés de la faire avec sûreté ce qu'on ne peut faire à présent.

L'H.—Ah ! cela serait excellent ; car il est bien rare que le vrai créancier obtienne le produit d'une terre lorsqu'elle est vendue. L'argent est tout réclamé par des personnes dont aucune des parties ne connaît les droits. Mais pourquoi n'allez-vous pas parmi les habitants leur dire tout cela ? car ce que M. Papineau et ses amis nous disent des Anglais est bien différent.

L'E.—Cela serait impossible. Et en outre, si on le faisait, M. Papineau enverrait un de ses émissaires qui passerait après moi, et vous assurerais que tout ce que je vous ai dit est faux, et vous qui n'avez pas une éducation suffisante pour juger entre nous, vous croiriez naturellement votre compatriote, de préférence à moi.

L'H.—Cela est très vrai ; nous ne pourrions penser que nos compatriotes voudraient nous tromper.

L'E.—Mais êtes-vous mécontent du gouvernement ? Payez vous des taxes de quelques sorte ou êtes vous opprimés par d'autres que par les seigneurs et les hommes de loi, comme vous l'avez déjà dit.

L'H.—Non, nous ne croyons point cela, quoi que M. Papineau et ses amis nous disent que nous allons être opprimés et chassés de notre pays, si nous permettons à quelques Anglais d'entrer à la chambre d'assemblée ou au conseil.

L'E.—Prendriez-vous les armes contre le gouvernement anglais, si M. Papineau et ses amis vous demandaient de le faire.

L'H.—Certainement non ; à moins que je ne vois des préparatifs faits pour me chasser de la terre, comme M. Papineau me le dit, ce dont je ne vois pas d'apparence. Autrement ma femme me traiterait de bête, et moi dirait de rester à la maison et de laisser M. Papineau se battre pour lui-même, si cela lui plaît.

Voilà, milord, l'état de l'opinion publique des habitants français dans le Bas-Canada ; et si vous voulez recommander aux commissaires que vous allez envoyer de tirer leurs informations de la même source et de s'abstenir d'avoir aucune liaison avec Papineau et ses associés, ils verront que je vous ai donné des informations correctes.

Votre seigneurie aurait sans doute à cœur de connaître l'opinion d'une nombreuse et influente classe des habitants de ce pays, de vos propres compatriotes et de ceux qui sont nés dans les autres parties de la domination britannique. Comment avez-vous pu croire que ce serait consulter leurs intérêts que de rappeler lord Aylmer. Nos agents Nelson et Walker vous ont recommandé cette mesure ? Je ne veux point prétendre que parmi cette classe il y ait une prédilection particulière pour lord Aylmer lui-même. Il a négligé totalement, lors de son arrivée dans le pays, ayant nous dit-on, reçu de quelques uns de vos prédécesseurs les instructions de se jeter dans les bras de M. Papineau.

Il a connu son erreur, cependant, et l'a expiée en quelque sorte. Mais ce n'est point à cause de l'homme que nous agissons. Nous envisageons les conséquences de la mesure ; je le répète donc, milord, comment votre seigneurie a-t-elle vu que les intérêts de 150,000 Anglais, Écossais et Irlandais, ou comme nous appelle M. Papineau, d'Étrangers, seraient mieux servis en retirant lord Aylmer de son gouvernement. La sagesse même d'un Écossais serait en défaut pour répondre à cette question. Je crois que j'en ai dit assez pour prouver à votre seigneurie, que vous ne connaissez rien de l'opinion publique dans le Bas-Canada, lorsque vous avez écrit votre dépêche du 6 mai à lord Aylmer, pour rappeler ce noble lord, et que par conséquent vous avez fait un faux pas dans votre suzeraineté du gouvernement de cette province ? Vous dirai-je, milord, ce qui va maintenant arriver. Vous direz au successeur de lord Aylmer de consentir à payer £18000 réclamés comme contingents par la chambre d'assemblée, afin de les mettre en état de poursuivre leurs plans criminels contre un gouvernement confiant et pusillanime.

J'ai l'honneur d'être, milord, De votre seigneurie, le très obt.

UN ÉCOSSAIS.

Nos patriotes se sont toujours vantés de leur esprit de nationalité, et ont toujours fait valoir aux yeux du peuple leurs dispositions à soutenir les *Canadiens*. On peut se faire une idée de leur patriotisme à cet égard par la conduite de la corporation, qui veut chasser de sa place M. L. Bernard Leprohon-Canadien irréprochable, et patriote même, à ce que nous pensons, pour le remplacer par M. Richard Dillon, et M. Michel Bibaud, Canadien irréprochable aussi, pour le remplacer par M. Patrick Brennan. Les Canadiens sont très bien soutenus par la corporation ; nous leur en faisons nos compliments sincères.

Nous voyons avec plaisir que l'établissement des bains réussit fort bien et que les messieurs industriels qui l'ont formé obtiennent tout l'encouragement qu'ils pouvaient espérer. Le public appréciera toujours de plus en plus l'utilité de cet établissement et s'empressera de le soutenir. MM. Hayes et Valentine se proposent d'y faire bientôt des améliorations considérables et d'y ajouter des salles pour les dames. Ces bains sont aussi beaux et aussi commodes que ceux de New-York, et que beaucoup de ceux d'Europe. C'est un bienfait pour la ville de Montréal, pour qui des hommes industriels comme MM. Valentine et Hayes sont un vrai trésor.

On lit dans un journal de cette ville, « Don Miguel s'embarqua à Civita Vecchia à bord du Steamboat le Sully, qui arriva à Livourne le 23 et repartit le même jour pour Gènes et Marseille. On dit que le même jour Miguel avait été vu à Livourne habillé comme un domestique et que le lendemain il arriva à Gènes sous le même déguisement : il n'y a aucun doute qu'il débarquera à Turin. » Nous aimerions bien à savoir par quelle mer ou quelle rivière le Steamboat se rendra à Turin, pour y débarquer Don Miguel.

La *Minerve* de jeudi contient une correspondance très insultante pour l'évêque de Québec et légèrement aussi pour l'évêque de Toulon. C'est, sans doute, encore une suite « du respect de la Minerve pour les ministres de la religion et de son désir de grouper autour d'eux l'admiration des Canadiens. »

La fête annoncée au jardin de M. Guilbault pour le 29 courant aura lieu le 25, à la requête de plusieurs personnes. Nous aurions à croire que la public se fera un plaisir d'encourager les efforts de M. Guilbault et de prendre part à un divertissement nouveau pour le pays.

Hier vers deux heures un incendie s'est déclaré dans la fonderie de MM. Ward et Cie ; en peu de temps presque tout les bâtiments ont été brûlés et la plus grande partie des machines a été consumée. Nous ne pouvons dire encore le montant de la perte, ni celui des assurances.

L'hon. Thomas Douglas, avocat général du district de Florida, États-Unis, a été dernièrement sur le point d'être la victime d'un attentat qui rappelle un crime commis dans cette ville, il y a quelques années. Comme il se disposait à se mettre au lit, on tira sur lui, au travers de la fenêtre de son appartement un fusil chargé de très gros plomb, qui alla frapper le fond de la chambre mais fort heureusement ne blessa personne de sa famille. Le meurtrier s'est évadé.

On trouve dans le *Blackwood Magazine* l'article suivant sur le Canada.

La chambre d'assemblée du Bas-Canada se compose de

2 marchands.
4 commerçants en gros ou possesseurs de magasins en gros.
1 publicien ou pêcheur, ou aubergiste.
1 huissier (alias *bun*) cour du banc du roi.
14 fermiers ou habitants.
2 professions inconnus, probablement gentils-hommes en grand.
1 lieutenant, R. M. à demi payé.
1 collecteur des douanes intérieures.
1 marinier, capitaine de bateau.
3 personnes de fortune indépendante.
18 avocats.
10 notaires.
11 chirurgiens.
2 arpenteurs.

Les papiers de la république du Mexique font d'horribles récits des excès commis par le gén. Santa Anna. Sa fureur se portait à ce qu'il paraît sur tous les étrangers. Le seul américain qui fut à Zacatecas a été assassiné en présence de son épouse, et celle-ci a été après cela dépeignée de ses vêtements et exposée ainsi dans la rue ? Les Anglais qui résident aux mines voisines ont été volés, leurs propriétés ont été détruites et plusieurs d'entre eux massacrés. Le consul anglais a demandé de préempter des dommages pour le tort fait aux sujets britanniques, et il n'y a aucun doute qu'il les obtiendra.

Une dame demandant à quelqu'un pourquoi l'on voyait toujours partout des femmes de couleur ; madame, répondit celui-ci, ceci est dans l'ordre de la nature ; nous découvrons toujours une plus vaste étendue du ciel que de la terre.

Vols.—Nous voyons dans un journal de Londres, que des voleurs se sont introduits dans les bureaux du *Morning Chronicle* et ont, à l'aide de fausses clefs, enlevé £200 en or et en argent, et environ £250 en billets de banque et en checks. Le lendemain les voleurs ont renvoyé les checks sous enveloppe par la petite poste.

Dans la nuit du 4 juillet, des voleurs se sont introduits dans la chapelle des *Methodists* à Amster, et en ont enlevé 23 testaments, une quinzaine de bibles et quelques autres livres semblables. Voilà des voleurs qui ont des goûts singulièrement religieux.

Londreville.—Les papiers américains font mention d'une femme âgée de 161 ans qui se porte à merveille et d'un vieux nègre dont on ignore l'âge, mais qui se souvient que lors de la révolution américaine, il était trop vieux pour aller combattre. Ce nègre lui dit qu'il se rappelle très clairement du déluge. Cet homme là serait précieux dans un cabinet d'antiquaire.

FRATRICIDE.—Un homme du nom de Joseph Pierce, vient d'être assassiné par son propre frère, près de Van-Buren, dans le comté de Crawford.

Un jeune homme fort distingué de la Nouvelle-Orléans vient d'être tué en duel. Après la première décharge, son second voulut arranger l'affaire ; l'autre s'y opposa et le second coup de feu l'étendit mort.

Une jeune femme vient de se suicider à Philadelphie, par suite d'une séduction : un moment avant son acte de désespoir, elle est allée dire adieu à ses amis, puis elle est rentrée chez elle et s'est coupé la gorge.

ERRATUM.—Dans notre dernier numéro, page 3, 1ère colonne, ligne 7ème, pour « qui nommait aux places d'honneur et de profit, » lisez : que c'était le roi qui nommait, etc.

Pour l'Ami du Peuple.

M. L'ENTREUR.

Vous savez, monsieur, que non seulement il n'est pas permis de dire du bien des messieurs du sénat de Montréal, mais que c'est encore un crime de prendre leur défense, lorsque la calomnie les attaque. Vous vous rappelez, sans doute, les soins de la Minerve, à recueillir toutes les ordures que les ennemis du sénat virent, au retour du voyage du vénérable supérieur de cette maison ; toutes les calomnies qu'inventèrent ces ennemis de la vertu, pour détourner les pères d'envoyer leurs enfants à l'enseignement de ces messieurs, dans le temps même que l'homme du clergé, le plus vénérable, M. Roquet, était directeur du collège. L'éditeur de la Minerve, s'il lui reste quelque pudeur, ne pourrait lui, sans rougir, toutes les diatribes dégoûtantes dont il a saisi son papier, pour faire perdre à ces messieurs du sénat l'estime dont jusque là ils avaient été environnés. Je m'arrête, le chapitre serait trop long.

MARIÉ.

Samedi soir dernier, par le Révé. Harvey Vachell, J. H. Orkney, Ecuyer, à Louise, fille aînée de feu le Capitaine John Ennor, et petite fille de William George, Ecuyer.

FROSSI.—Informe respectueusement le public en général qu'il vient d'ouvrir un CAFE, au coin des rues Notre-Dame et McGill, où l'on trouvera toujours les meilleures qualités de liquides qu'il reçoit directement d'Italie, vins de toute espèce, &c. En le prévenant un jour à l'avance, il pourra fournir pour les grandes tables, dîners ou soirées, des desserts de la mieux servie, glaces, pyramides de gâteaux, &c. papiers de bonbons et crèmes, enfin tout ce qui sera demandé en ce genre.

Il prévient aussi les dames et messieurs de Montréal qu'on trouvera toujours chez lui bonbons de toute espèce, gâteaux, &c. glaces aux fruits et à la crème, liqueurs. Il espère que par son attention et la supériorité de ses liqueurs, &c. il méritera l'encouragement du public.

18 juillet 1835.

PERDU jeudi matin, entre le magasin d'épicerie de M. ADDY, grande rue du faubourg St. Laurent et l'église paroissiale, un portefeuille contenant plus de £20 en argent et plusieurs autres objets, un bâton de cane et un crayon. Une récompense généreuse sera donnée à la personne qui le remettra au bureau de ce journal.

29 juin, 1835.

CITÉ DE MONTRÉAL.

Le sousigné trésorier de la corporation de cette cité, donne par le présent AVIS PUBLIC que les livres de cotisation pour la présente année, sont actuellement en sa possession. Toutes personnes propriétaires de maisons ou emplacements, etc. ou qui possèdent des voitures à ressort, des chevaux ou des chiens et toutes personnes depuis l'âge de 21 à 60 ans se disposent à acquiescer leurs compositions personnelles, sont maintenant requises de lui payer telles taxes ou droits respectifs sur les dits livres de cotisation de ce jour au 1er août prochain, à son bureau, à la salle du dit conseil de ville, au palais de justice, où il se tiendra tous les jours, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après-midi.

Par ordre du Maire, P. AUGER, S. C. V.

Vraie copie des Registres des procès de la Cité de Montréal.

Le sousigné trésorier de la corporation de cette cité, donne par le présent AVIS PUBLIC que les livres de cotisation pour la présente année, sont actuellement en sa possession. Toutes personnes propriétaires de maisons ou emplacements, etc. ou qui possèdent des voitures à ressort, des chevaux ou des chiens et toutes personnes depuis l'âge de 21 à 60 ans se disposent à acquiescer leurs compositions personnelles, sont maintenant requises de lui payer telles taxes ou droits respectifs sur les dits livres de cotisation de ce jour au 1er août prochain, à son bureau, à la salle du dit conseil de ville, au palais de justice, où il se tiendra tous les jours, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après-midi.

Par ordre du Maire, P. AUGER, S. C. V.

TOILE D'IRLANDE.

J. W. BOGGS

IMPORTEUR DE TOILE D'IRLANDE, toiles à nappes et essuimains, fil à coudre, draps fins et superins. Pouet d'Angleterre, flanelles, et un assortiment général de marchandises à très bas prix. Magasin rue Notre-Dame, No. 58.

23 juillet, 1835. 4 ins.

HOWARD ET THOMPSON

VIENNENT de recevoir par les derniers arrivages d'Europe leur assortiment général de MARCHANDISES SÈCHES des dernières modes de Londres et de Liverpool, dont ils disposeront à très bas prix en gros et en détail.

H. et T. prennent la liberté de recommander particulièrement au public leur cotons, futaines, molletons et barragons. 6 juin, 1835.

MARCHANDISES NOUVELLES.

Un débarquement du Sir John Barisford, un superbe assortiment de TAPIS D'IRLANDE, de patrons très riches, fleuris et unis ; ces tapis sont d'une qualité supérieure à tout ceux importés depuis plusieurs années.

DE PLUS, Un grand assortiment de CHAPEAUX pour dames, de paille de la Toscane, Luton de Devon et de Dunstable et de Tissue, des patrons les plus nouveaux au débarquement du navire *Great Britain*. Ces marchandises seront vendues à très bas prix.

HOWARD & THOMPSON. Rue Notre-Dame. 23 mai, 1835.

Exhibition Scientifique.

A la demande de plusieurs de ses amis, M. HOFFMASTER a l'honneur de prévenir les dames et messieurs de cette cité qu'il continuera encore pour une semaine seulement, l'EXHIBITION de son superbe BUSTE de NAPOLEON et de son PENDULE A MOUVEMENT PERPETUELLE, (« Self Moving Machine ») à PHOTEL de la ESCO, de NEUF heures du matin à DIX heures du soir.

Exhibition accompagnée de musique sur la HARPE. Billets d'Admission, 12 et 3d. Montréal, 25 juillet, 1835.

A VENDRE, Au Bureau de l'Ami du Peuple, NOTICE BIOGRAPHIQUE DES JUNEUX SIAMOIS. Prix Huit Sols.

22 juillet, 1835.

Désirable Lots à Bâti.

A VENDRE, pour argent comptant, ou à vente conditionnelle, plusieurs LOTS DE PRIX, sur les rues Bleury, Sherbrooke, et la rue projetée de Beaubien, et autres LOTS adjoint aux bâtiments de M. Dolvecchio, au pied de la Montagne. Pour plus amples informations s'adresser au sousigné, No. 18, rue St. Gabriel.

A. M'KENZIE, 27 juin, 1835.

AVIS.

A VENDRE, UN LOT DE TERRE, situé rue Bleury, faubourg St. Laurent, adjoint au terrain de David Ross, Ecuyer, formant l'enclosure des rues Dorchester et Bleury. Ce lot a appartenu à M. Pierre Sombre dit St. Jean. Pour les particularités s'adresser à PAUL JOSEPH LACROIX, Ecuyer, faubourg St. Louis, près de la chambre de M. Harwood, ou au sousigné, J. P. LEMOINE.

11 juillet, 1835.

SALE DU CONSEIL DE VILLE.

Montreal 17me juillet, 1835.

REOLU, Quo M. Bibaud soit requis de remettre sa charge de la maison à poser et toutes choses appartenant au marché à foire, lundi prochain, à M. Robillard, le présent clerc du marché à foire.

Quo le conseil de ville regardera toutes personnes comme responsables des émoluments qui seront payés par elles sous dorénavant, s'ils ne sont payés au présent clerc, Robillard et que le conseil sera responsable de tous ceux payés au dit Robillard.

Quo le clerc public soit requis de publier ces différentes résolutions dans les différentes parties du marché à foire, demain à dix heures du matin, et de la même manière, de répéter la même publication lundi matin, à 7 heures et à 9 heures, aussi à la porte de l'Eglise Paroissiale, Dimanche prochain, après le service divin.

Quo ces résolutions soient copiées en Français et en Anglais et certifiées par la signature du Maire et du Secrétaire et revêtues du sceau de la Corporation et que des copies en affichées visiblement sur la maison à poser, dans le marché à foire et ailleurs dans le voisinage, si on le juge nécessaire.

Quo copie de la résolution nommant M. Robillard soit aussi publiée sous les mêmes signatures et le même sceau.

Quo M. Leprohon soit requis de remettre sa charge de la maison à poser et toutes autres choses appartenant aux vieux et nouveaux marchés, Lundi prochain, à M. Richard Dillon, le clerc actuel des vieux et nouveaux marchés.

Quo le conseil de ville regardera toutes personnes responsables des émoluments qui seront payés par elles dorénavant, s'ils ne sont payés au présent clerc, Dillon, et le conseil sera responsable et tous ceux payés au dit Dillon.

Quo le clerc public soit requis de publier ces différentes résolutions dans les différentes parties du nouveau marché, demain, à dix heures du matin et de la même manière, de répéter la même publication, lundi matin, à 7 heures et à 9 heures, aussi à la porte de l'Eglise Paroissiale, Dimanche prochain, après le service divin.

TOILE D'IRLANDE.

J. W. BOGGS

IMPORTEUR DE TOILE D'IRLANDE, toiles à nappes et essuimains, fil à coudre, draps fins et superins. Pouet d'Angleterre, flanelles, et un assortiment général de marchandises à très bas prix. Magasin rue Notre-Dame, No. 58.

23 juillet, 1835. 4 ins.

HOWARD ET THOMPSON

VIENNENT de recevoir par les derniers arrivages d'Europe leur assortiment général de MARCHANDISES SÈCHES des dernières modes de Londres et de Liverpool, dont ils disposeront à très bas prix en gros et en détail.

H. et T. prennent la liberté de recommander particulièrement au public leur cotons, futaines, molletons et barragons. 6 juin, 1835.

MARCHANDISES NOUVELLES.

Un débarquement du Sir John Barisford, un superbe assortiment de TAPIS D'IRLANDE, de patrons très riches, fleuris et unis ; ces tapis sont d'une qualité supérieure à tout ceux importés depuis plusieurs années.

DE PLUS, Un grand assortiment de CHAPEAUX pour dames, de paille de la Toscane, Luton de Devon et de Dunstable et de Tissue, des patrons les plus nouveaux au débarquement du navire *Great Britain*. Ces marchandises seront vendues à très bas prix.

HOWARD & THOMPSON. Rue Notre-Dame. 23 mai, 1835.

Exhibition Scientifique.

A la demande de plusieurs de ses amis, M. HOFFMASTER a l'honneur de prévenir les dames et messieurs de cette cité qu'il continuera encore pour une semaine seulement, l'EXHIBITION de son superbe BUSTE de NAPOLEON et de son PENDULE A MOUVEMENT PERPETUELLE, (« Self Moving Machine ») à PHOTEL de la ESCO, de NEUF heures du matin à DIX heures du soir.

Exhibition accompagnée de musique sur la HARPE. Billets d'Admission, 12 et 3d. Montréal, 25 juillet, 1835.

A VENDRE, Au Bureau de l'Ami du Peuple, NOTICE BIOGRAPHIQUE DES JUNEUX SIAMOIS. Prix Huit Sols.

22 juillet, 1835.

Désirable Lots à Bâti.

A VENDRE, pour argent comptant, ou à vente conditionnelle, plusieurs LOTS DE PRIX, sur les rues Bleury, Sherbrooke, et la rue projetée de Beaubien, et autres LOTS adjoint aux bâtiments de M. Dolvecchio, au pied de la Montagne. Pour plus amples informations s'adresser au sousigné, No. 18, rue St. Gabriel.

A. M'KENZIE, 27 juin, 1835.

AVIS.

A VENDRE, UN LOT DE TERRE, situé rue Bleury, faubourg St. Laurent, adjoint au terrain de David Ross, Ecuyer, formant l'enclosure des rues Dorchester et Bleury. Ce lot a appartenu à M. Pierre Sombre dit St. Jean. Pour les particularités s'adresser à PAUL JOSEPH LACROIX, Ecuyer, faubourg St. Louis, près de la chambre de M. Harwood, ou au sousigné, J. P. LEMOINE.

11 juillet, 1835.

SALE DU CONSEIL DE VILLE.

Montreal 17me juillet, 1835.

REOLU, Quo M. Bibaud soit requis de remettre sa charge de la maison à poser et toutes choses appartenant au marché à foire, lundi prochain, à M. Robillard, le présent clerc du marché à foire.

Quo le conseil de ville regardera toutes personnes comme responsables des émoluments qui seront payés par elles sous dorénavant, s'ils ne sont payés au présent clerc, Robillard et que le conseil sera responsable de tous ceux payés au dit Robillard.

Quo le clerc public soit requis de publier ces différentes résolutions dans les différentes parties du marché à foire, demain à dix heures du matin, et de la même manière, de répéter la même publication, lundi matin, à 7 heures et à 9 heures, aussi à la porte de l'Eglise Paroissiale, Dimanche prochain, après le service divin.

Quo ces résolutions soient copiées en Français et en Anglais et certifiées par la signature du Maire et du Secrétaire et revêtues du sceau de la Corporation et que des copies en affichées visiblement sur la maison à poser, dans le marché à foire et ailleurs dans le voisinage, si on le juge nécessaire.

Quo copie de la résolution nommant M. Robillard soit aussi publiée sous les mêmes signatures et le même sceau.

Quo M. Leprohon soit requis de remettre sa charge de la maison à poser et toutes autres choses appartenant aux vieux et nouveaux marchés, Lundi prochain, à M. Richard Dillon, le clerc actuel des vieux et nouveaux marchés.

Ventes par Encan.

PAR A. L. & J. MACNIDER.

Thés, Vins, Eau-de-Vie, Run, etc.

SAMEDI prochain, le 25 du courant, sera vendu, aux magasins de MM. BELLINGHAM & DUNLOP, rue des commissaires :

150 boîtes thé Hyson Skin, 150 do do Sonchong, 100 do do Bohea, 75 do do Young Hyson, 14 pipes Oporto, très vieux et très bon, 5 pipes Madère do do, 40 barriques Xérès, très supérieur, 23 barriques do do, 20 quarts do do, 20 pipes Xérès, 10 do vin rouge d'Espagne, 3 pipes eau-de-vie de Cognac, 14 barriques do do, 2 tonnes do do, 4 barriques Martelle et cie, 10 tonnes eau-de-vie, 5 do, 10 barriques genièvre, 5 pipes do de Rotterdam, 50 tonnes rum de la Jamaïque, 1 à 2 et 1 à 2, 4 do vin fort des Montagnes d'Ecosse, fumet supérieur et très fort.

Aussi, 30 caisses Xérès, très supérieur, 30 douzaines de en quarts de 6 doz. chaque, 45 caisses Oporto, très vieux et très bon, 60 do eau-de-vie de Cognac, 1er qualité, Les vins ci-dessus ont été mis en bouteille à Londres.

ET, 800 boîtes vitres de 7 1/2 x 6 1/2 x 12. On pourra examiner les différentes qualités des THÉS au bureau de MM. BELLINGHAM & DUNLOP.

La vente à UNE heure. A. L. & J. MACNIDER. 22 juillet, 1835.

MARCHANDISES SÈCHES

MARDI prochain, le 28 du courant, aux magasins des sousignés, sera vendu, le contenu de 16 ballots et caisses de hardes faites à Londres au débarquement des derniers arrivages, consistant en :

